



**Municipalité de Mayo
Avis d'appel d'offres public**

Remplacement d'un ponceau sur le chemin Somers

La Municipalité de Mayo désire obtenir des soumissions pour le remplacement d'un ponceau en arche d'acier par un ponceau arqué en TTOA. Le ponceau existant a une portée approximative de 3,4 mètres, une flèche de 2 mètres et est installé sur des semelles de béton sur le chemin Somers.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres via le SÉAO (www.seao.ca). Les documents seront disponibles à compter du 29 mai et les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO.

Tout soumissionnaire doit prendre connaissance et respecter intégralement la Politique de gestion contractuelle adoptée le 7 février 2011 par la Municipalité de Mayo, laquelle fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.

Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les documents d'appel d'offres produits par la firme N. Sigouin Infra-conseils inc. en date du 17 mai 2019, incluant les addenda, s'il y a lieu.

Toute demande de renseignements supplémentaires devra se faire par écrit, conformément aux exigences de l'avis aux soumissionnaires.

Les soumissions ainsi que tous les documents prescrits au cahier des charges, dont une garantie de soumission valide pour une période de quatre-vingt-dix (90 jours), devront être déposés, sous enveloppe scellée, au 20, chemin McAlendin, Mayo, Québec, J8L 4J7 et ce, au plus tard à 11h00 le 19 juin pour être ouvertes publiquement au même endroit et le même jour à 11h01.

La Municipalité de Mayo ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle n'encourt aucune responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné à la Municipalité de Mayo
M. Martin Cousineau
Directeur général et secrétaire-trésorier